

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS,
CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PORT AUTONOME DE COTONOU (PAC)

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)



**PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISoire
DU 11 DECEMBRE 2024 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONAL**

N°029/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 06 août 2024

Objet du Dossier d'Appel d'Offres ouvert International :

**AMENAGEMENT DE VOIES DE DESERTE ET CONSTRUCTION DE CANIVEAU DANS LA
ZONE DES HYDROCARBURES AU PORT DE COTONOU.**

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 233100

Référence PPMP : T_DT_95720

Décembre : 2024

[Handwritten signatures and initials]

Procès-verbal d'attribution provisoire revue

Objet : Avis d'appel d'offres international ouvert N°029/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 06 août 2024 relatif à l'aménagement de voies de déserte et construction de caniveau dans la zone des hydrocarbures au Port de Cotonou.

Mode de passation : Appel d'offres international ouvert.

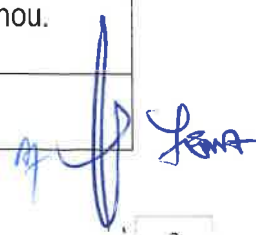
À la suite des observations de la DCMP contenues dans son procès-verbal N°860/2024/PAC/DG/DCMP/SA en date du 09 décembre 2024, la commission mise en place par la note de service N° 112/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 12 septembre 2024 s'est réunie le mercredi 11 décembre 2024 dans la salle de réunion de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou pour procéder à la revue du rapport d'évaluation des offres et à l'attribution du marché. Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° 112/2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 12 septembre 2024 les personnes dont les noms suivent :

- **Présidente** : Abègnonhou F. C. Claude AVOCETIEN, CDPMP/PAC
- **Rapporteur** : Sorhibou AVLESSI, Spécialiste en Passation des Marchés Publics, Coll/DMP ;
- **Membres** :

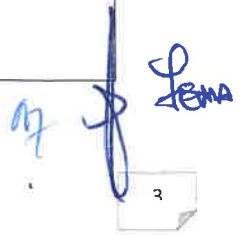
Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
DT	AHODOMON Elie Marcel	Chef Département Technique (C/DT)	Néant
	TOSSOU Sévérin	DT/SGC	Néant

Les résultats d'analyses détaillées des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

Lot Unique	Intitulé : Aménagement de voies de déserte et construction de caniveau dans la zone des hydrocarbures au Port de Cotonou.
Procédures	



Mode de passation	Avis d'Appel d'Offres International Ouvert	
Justification		
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle		
Soumissionnaire(s)		
<p> SOGEB Sarl GROUPEMENT SOSAF SARL ATEMENOU SERVICES BENIN INGENIEUR SARL SCACU Sarl ENIM Sarl NOUVELLE BAGUE RAF BUILDING ELIF LOGISTIGUE GROUP MAC SOLUTIONS MAPOLO SA GROUPEMENT GROS ŒUVRE INTERNATIONAL/ GROS ŒUVRE INTERNATIONAL-TOGO EE BTP ETHIC CONSULTING GROUP TECHNIQUE PLUS SARL GROUPEMENT VICO/MNS CHEC BENIN RCB EI BTP </p>		
Soumissionnaire écarté :		
Soumissionnaires	Motifs	
SOGEB SARL	<p>Offre non recevable : Absence du numéro/nom qui doit apparaître sur l'enveloppe intérieure pour identifier le processus de passation du marché, présence d'une seule enveloppe intérieure. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.</p>	
GROUPEMENT SOSAF SARL- ATEMENOU SERVICES	<p>Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.</p>	



<p>BENIN INGENIEURS CONSEILS SARL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offre non recevable : Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission signée, datée et cachetée mais non conforme au modèle du dossier. En effet le soumissionnaire n'a pas indiqué au point a) la date d'émission de chacun des additifs mais plutôt ajouté la référence de l'avis d'appel d'offres. <p>De même au point e) il est écrit : « Notre offre demeurera valide pendant la période de 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission, cette offre continuera de nous engager et pourra nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période » au lieu de «Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 19.1 des Données particulières de l'appel d'offres (DPAO) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la clause 23.1 des DPAO ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période »</p>
<p>SCACU SARL</p>	<p>Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission).Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.</p>
<p>ENIM-SARL</p>	<p>Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué l'absence de la garantie de soumission et de la fiche de renseignements du candidat.</p>
<p>NOUVELLE BAGUE</p>	<p>Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.</p>
<p>RAF BUILDING SERVICES</p>	<p>Offre non recevable : Le pouvoir habilitant fourni pour engager le soumissionnaire porte sur la demande de cotation pour la « Construction de caniveau sur l'axe EPP OLATA vers la voie RNE27 dans</p>

7 J JENA

4

	<p>l'arrondissement de KILIBO, commune de Ouessè » qui est différent de l'objet du présent appel d'offres.</p> <p>De même la lettre de soumission fournie est non conforme au modèle du dossier car le soumissionnaire a mis « néant » pour les dates d'émission des additifs au lieu de les renseigner.</p>
ELIF LOGISTIQUES GROUPS	Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.
MAC SOLUTIONS	Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.
MAPOLO SA	Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.
GROUPEMENT GROS ŒUVRE INTERNATIONAL/ GROS ŒUVRE INTERNATIONAL- TOGO	Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.
EE BTP	Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué l'absence d'enveloppes intérieures et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application

17

[Signature]

	des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.
ENTREPRISE ETHIC CONSULTING	<p>Offre non conforme : Le bordereau de prix unitaire et le devis quantitatif et estimatif ne sont pas exhaustifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au niveau de la ligne TOTAL POSTE 400 du devis quantitatif et estimatif de la Voie 1, il est mentionné 130 776 700 FCFA au lieu de 140 216 700 FCFA. De même au niveau de la ligne 607 du BPU il est inscrit « 150000 » en chiffres et « cent cinquante millions » en lettres. Cette correction porte le TOTAL GENERAL DE LA VOIE 1 à 2 519 673 364 FCFA au lieu de 712 033 364 FCFA. ➤ Au niveau de la ligne 502 du devis quantitatif et estimatif de la voie 2 il est mentionné comme montant 291 005 au lieu de 134 310 ➤ Au niveau de la ligne TOTAL POSTE 400 du devis quantitatif et estimatif de la Voie 2 il est mentionné 36 269 600 au lieu de 120 114 600. ➤ Au niveau de la ligne TOTAL POSTE 200 du devis quantitatif et estimatif de la Voie 2 il est mentionné 126 000 au lieu de 4 936 650. ➤ Au niveau des lignes 702-3 et 704 du bordereau des prix unitaires de la voie 4 il est mentionné 60 000 et 5 000 000 respectivement en chiffres alors que les montants en lettres sont cinq millions et trois millions cinq cent mille respectivement. ➤ Au niveau des lignes 1.00 et 409 du bordereau des prix unitaires de la voie 5 il est mentionné 80 000 FCFA et 180 000 FCFA respectivement en chiffres alors que les montants en lettres sont un million et huit mille respectivement. De même le TOTAL POSTE 400 devient 155 722 500 FCFA au lieu de 184 102 500 FCFA. <p>Au niveau du bordereau des prix unitaires de la voie 5, la ligne 606 ne prévoit pas de prix unitaire ni en lettres ni en chiffres. De même le devis quantitatif et estimatif ne prévoit pas prix ni de montant pour la ligne 606.</p>
GROUP TECHNIQUE PLUS SARL	Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.
GROUPEMENT VICO/MIDNIGHT SUN	Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.
CHEC BENIN	Offre non recevable : Absence de la mention : « À MONSIEUR LE DIRECTEUR DES MARCHES PUBLICS DU PAC » sur l'enveloppe extérieure.
EI BTP	Offre non recevable : A l'ouverture de l'enveloppe extérieure, la COE a remarqué la présence d'une seule enveloppe intérieure et absence de la fiche de renseignements sur le soumissionnaire ainsi que la garantie de soumission. Ce pli a été déclaré non recevable par la COE en application des dispositions des IC22.1 des Instructions aux candidats du dossier d'appel d'offres.
Attributaire	
Nom	RCB
Montant proposé TTC	2 240 770 765 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)TTC	2 240 770 765 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	

Objet du marché	Aménagement de voies de déserte et construction de caniveau dans la zone des hydrocarbures au Port de Cotonou.
Prix	2 240 770 765 CFA TTC
Délai d'exécution	Douze (12) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant TTC
Aménagement de voies de déserte et construction de caniveau dans la zone des hydrocarbures au Port de Cotonou.	RCB Adresse : Tél : 21 35 14 38/ 97 48 57 18 Email : rcbbtp@gmail.com COTONOU	2 240 770 765 FCFA

La Présidente a clôturé la séance à 10 heures 30 minutes.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2024

Ont signé :

La Présidente

Abègnonhou F. C. Claude AVOCETIEN
CDPMP/PAC



Elie AHODOMON
Chef /Département Technique

Rapporteur

Sorhibou AVLESSI
SPM/DMP



Les membres



Sévérin TOSSOU
Coll DT/SGC



Félix Dieudonné ADAHE WIGBE
DMP/PAC